

# **SOUS ZONE 1 : MAROC / SAHARA ATLANTIQUE MAROCAIN - MAURITANIE**

**Abdellah SALIH**  
Institut Royal de la Culture Amazighe (Rabat, Maroc)

## **1. *Caractéristiques générales de la sous zone :***

La répartition dans l'espace géographique des différents types d'art rupestre est inégale, avec une forte concentration dans les zones montagneuses (Haut Atlas, Anti-Atlas, Adrar de Mauritanie, Dhar Tichitt-Oulata), et les bassins hydrographiques (vallées du Dra et de la Seguiet el Hamra). Cette situation montre bien le lien avec l'eau et les pâturages dont dépendent les groupes humains ainsi que la faune sauvage et domestique.

Les caractéristiques majeures sont les suivantes :

- Les peintures rupestres sont les moins nombreuses.
- Les gravures rupestres sont les plus nombreuses :
  - Inscriptions en caractères « libyco- berbères »
  - Gravures rupestres poinçonnées
    - Art rupestre historique
    - Art rupestre « libyco-berbère »
    - Art rupestre « pseudo-bovidien »
  - Gravures rupestres polies « style de Tazina »
  - Gravures rupestres incisées

En l'état actuel des recherches, l'art rupestre n'a pas encore pu être rattaché aux complexes culturels éventuellement définis dans les différentes régions. Manifestement, un contexte archéologique est présent, mais il est pour le moment impossible d'établir le rapport entre l'art rupestre et les monuments pré- et protohistoriques existants (notamment les monuments funéraires) dans le contexte des sites. Nous n'avons pas encore de datations absolues disponibles.

## **2. *Relations avec les zones voisines :***

La situation politique en Afrique du Nord, depuis plus d'un quart de siècle, n'a pas favorisé des recherches propices à étudier les chevauchements éventuels entre traditions d'art rupestre. Toutefois, il existe apparemment un certain nombre de ressemblances stylistiques et thématiques entre les régions suivantes :

- Relations entre les Monts de Figuig et les Monts des Ksour (Algérie).
- Relations entre le Haut Atlas – notamment pour ce qui est des figurations d'armes datant de l'Âge du Bronze – et l'Europe.
- Relations entre le Présahara marocain et l'Atlas saharien (Algérie), notamment pour ce qui est des gravures du style dit de « Tazina ».
- Les peintures du Sahara atlantique et de la Mauritanie évoqueraient des relations avec l'art rupestre du Sahara central.
- Relations entre la sous zone 1 et les Îles Canaries (Espagne), pour ce qui est des inscriptions libyques.

### 3. *Sites connus :*

Aucun site d'art rupestre de la sous zone 1 n'a été inscrit sur les listes indicatives.

*Maroc/Sahara atlantique marocain :* à l'heure actuelle, il faut certainement estimer le nombre de sites d'art rupestre connus à plus de 300. L'inventaire officiel publié en 1977 (Catalogue 1977) énumère 243 sites d'art rupestre pour la zone Maroc/Sahara atlantique marocain. Cet inventaire a été établi entre les mois d'août et décembre 1976, dans le cadre du projet « Inventorisation du patrimoine culturel marocain (UNESCO-MOR 74/005) » du Centre d'Inventaire du Patrimoine Culturel du ministère de la Culture. Il se basait essentiellement sur la connaissance du terrain et de la littérature de M. André Simoneau (†), à l'époque enseignant en histoire et géographie à Marrakech. Il est à noter que la majorité des sites d'art rupestre fut signalée sans faire l'objet d'une étude scientifique. Les recherches que nous avons entreprises dans différentes aires rupestres du Maroc, nous ont permis de découvrir plus de 42 nouveaux sites majeurs et stations mineures. Quelques-uns de ces sites ont fait l'objet de notes à titre signalétique et d'autres ont été publiés sous forme de synthèses traitant différents aspects de l'art rupestre de la zone Maroc/Sahara atlantique marocain. Ainsi, il faut signaler :

- Sites de peintures rupestres connus : 32
- Sites d'art rupestre « libyco-berbère » connus : 22
- Sites de gravures rupestres connus dans la province de Tata : 135

*Mauritanie :* 29 sites d'art rupestre (peintures et gravures)

### 4. *Les sites d'art rupestre importants :*

*Maroc/Sahara atlantique marocain :* pour cette zone, il est plus convenable de parler d'aires rupestres (complexes de sites d'art rupestre) importantes. Il s'agit notamment des aires suivantes :

- Le Haut Atlas
  - L'aire rupestre de l'Oukaïmeden
  - L'aire rupestre du plateau du Yagour
  - L'aire rupestre du Jbel Rat
- L'Anti-Atlas et ses marges sahariennes (Sud-atlasiques)
  - L'aire rupestre du Jbel Saghro
  - L'aire rupestre du Dra moyen (province de Tata)
  - L'aire rupestre du bassin hydrographique Oued Eççayad-Noun
- Le Sahara atlantique marocain
  - Les abris peints de Lm'Seid (province de Tan Tan)
  - L'aire rupestre de la Seguiet el Hamra-Zemmour
  - L'aire rupestre de l'Adrar Soutouf (Oued Ed-Dahab)

*Mauritanie :*

- La zone de Bir Moghreïn-Zemmour
- La bordure occidentale de l'Adrar de Mauritanie
- Le site de gravures d'El Ghallaouiya
- Les sites de peintures de Tenses
- Les sites de peintures d'Amogjar

## 5. *Documentation :*

*Maroc/Sahara atlantique marocain :* L'inventaire officiel publié en 1977 (Catalogue 1977) énumère 243 sites d'art rupestre pour la zone Maroc/Sahara atlantique marocain (voir *supra*). Il est à noter que la grande majorité des sites inventoriés a seulement été signalée sans jamais faire l'objet d'une étude scientifique. Trois sites d'art rupestre sont classés Monument Historique :

- Les sites de Fagoussat (150101 Jbel Fagoussat) et de Tiggane (150104 Oued Tata) ont été classés comme MH par l'arrêté viziriel du 17 Juin 1952 (Bulletin Officiel n° 2074 du 25. Juillet 1952, p. 1037).
- Le site de l'Oukaïmeden (150087-150091 Oukaïmeden) a été classé comme MH par l'arrêté viziriel du 10 Mars 1951 (Bulletin Officiel n° 2005 du 30. Mars 1951, p. 469) portant sur classement des pierres gravées du site de l'Oukaïmeden (région de Marrakech), et par l'arrêté viziriel du 2 Mai 1952 (Bulletin Officiel n° 2066 du 30 Mai 1952, p. 781) classant les gravures rupestres de l'Oukaïmeden.

*Mauritanie :* À présent aucun inventaire officiel n'est établi ni de site classé.

### *Le type d'archives (par exemple fiches d'inventaire standard, papier ou numérique)*

*Maroc/Sahara atlantique marocain :* initialement, l'équipe du Centre National du Patrimoine Rupestre (CNPR) avait établi deux fiches d'inventaire standard, accompagnées d'un manuel explicatif, destinées à inventorier les sites d'art rupestre et les figurations individuelles. En outre, lors des missions sur le terrain, des relevés photographiques (diapositives, photos couleur/NB sur papier) et des relevés sur papier (empreintes) ont été réalisés. Par ailleurs, chaque mission sur le terrain fit l'objet d'un rapport détaillé (texte et illustrations).

*Mauritanie :* les archives déposées à l'Institut Mauritanien de Recherches Scientifiques (IMRS) sont d'ordre général et concernent toutes les périodes archéologiques.

### *Les archives photographiques*

*Maroc/Sahara atlantique marocain :* les archives photographiques du Centre National du Patrimoine Rupestre (CNPR) sont constituées en majorité de diapositives et de photos couleur/NB sur papier.

*Mauritanie :* aucun renseignement disponible.

### *L'emplacement de la documentation*

*Maroc/Sahara atlantique marocain :*

- Maroc en général : La documentation réunie à partir de 1994 par l'équipe du Centre National du Patrimoine Rupestre (date de création du CNPR, à Tahanaoute/Marrakech) est conservée dans ce dit centre. Les archives constituées par André Simoneau (Catalogue 1977) ont été déposées par ses héritiers au « Fonds Simoneau » à l'Université de Provence, Aix-Marseille I (France). Les empreintes d'art rupestre faites par Mardochai-ben-Serrur en 1874 et d'autres documents datant de l'époque des débuts de la recherche sur l'art rupestre au Maroc ont disparu.  
La documentation effectuée par différentes personnes encore vivantes – dont par exemple Robert Letan, Susan Searight (2004), Richard Wolff – constitue des archives privées.
- Haut Atlas : Les archives réunies par Jean Malhomme (1959, 1961) ont disparu. Les documents d'Alain Rodrigue (1999) sont privés.
- Présahara : Bouchra Kaache (1999) a étudié des documents archivés au CNPR. Les documents de Renate Heckendorf (2007) sont privés.

- Sahara atlantique marocain : La documentation rassemblée par M. Almagro Basch (1944, 1946) se trouve probablement en Espagne, celle réunie par H. Nowak et S. et D. Ortner (1975) en Autriche (Institutum Canarium ?).

*Mauritanie* : officiellement, la documentation est déposée à l'Institut Mauritanien de Recherches Scientifiques qui dépend du ministère de la Culture et de l'Orientation Islamique.

*De quels documents dispose-t-on afin d'aider à établir les études comparatives ?*

Les principaux documents dont on dispose sont les publications, malheureusement de qualité très variable.

**6. Recherches :**

L'art rupestre est considéré comme une source archéologique d'un type particulier. On a lieu de supposer qu'il servait à transmettre des connaissances ou des nouvelles sur quelque chose au monde contemporain et à la postérité. Pour cette raison, il se distingue des vestiges objets qu'on retrouve dans les sites en plein air ou enfouis sous terre. Cet art se présente sous forme de deux composantes principales, à savoir les gravures et les peintures. Dans la sous zone 1 (Maroc, Sahara atlantique marocain et Mauritanie), au moins dans l'état actuel des recherches, c'est la technique de la gravure qui est la plus répandue. Cela est sans doute dû au fait que la gravure résiste mieux aux aléas du temps que la peinture.

Pour ce qui est du Maroc, les figurations rupestres se distinguent par leur variété thématique et morphologique. En effet, cette diversité s'explique par l'expansion des aires rupestres principales sur trois domaines géographiques et bioclimatiques distincts, c'est-à-dire les chaînes de l'Atlas, le Présahara et le Sahara atlantique marocain. Les gravures et les peintures ont été exécutées sur des surfaces rocheuses à l'air libre, parfois sous abri et rarement en grotte.

Plusieurs auteurs ont essayé des classifications et des ordonnancements chronologiques de l'art rupestre de la sous zone 1, chacun selon ses critères discriminants. Mais une grande partie de ces tentatives se basent sur l'extrapolation de ce qui a été établi ailleurs, notamment pour le Sahara central et méridional. À vrai dire, les spécificités des problèmes liés à la chronologie et à la classification de l'art rupestre de cette région d'Afrique, en particulier la classification typologique, l'analyse et l'étude dans un cadre théorique ont été prises rarement en compte.

Toutefois, cet art peut être réparti en trois périodes : une plus ancienne, dont les représentations ne peuvent être ni expliquées ni interprétées par des documents écrits (pseudo-Bovidien, style de Tazina) ; la seconde période est celle qui figure des thèmes mentionnés ou décrits dans les textes anciens d'auteurs classiques (Art rupestre libyco-berbère); et enfin la troisième période est documentée par des sources ethnographique (Art rupestre historique).

*Première période*

La première période comprend des représentations de la faune sauvage ou domestique, des formes géométriques, ainsi que des figurations d'objets qui appartiennent à la culture matérielle, notamment les armes de combat et de chasse.

L'apport de cette catégorie d'art rupestre à la reconstitution de la Paléohistoire récente de la région est inestimable. Parmi la faune supposée domestique, les bovinés sont les animaux les plus souvent figurés, que ce soit dans les aires rupestres atlasiques, présahariennes ou sahariennes. Ils sont gravés densément dans des sites situés pour la plupart autour des bassins hydrographiques des affluents de l'oued Dra, comme le Temanart, Akka, Tata, en amont de l'Oued Eççayad-Noun et de son principal affluent Assif-n-Kelmt et aussi autour du bassin hydrographique de la Seguiet el Hamra. Ces cours d'eau, naguère actifs à une période climatique clémente, ont fourni des conditions écologiques particulièrement favorables pour l'élevage et l'entretien des bœufs.

Surtout que les besoins de cet herbivore en herbe et en eau sont nettement supérieurs à ceux des dromadaires et des caprins élevés actuellement dans la région. Le même cas s'applique à l'art rupestre mauritanien. Les bovinés sont le thème le plus fréquent dans les sites de l'Adrar et dans le Dhar Tichitt-Oualata.

Ainsi, depuis que les études sur l'art rupestre de l'Afrique du Nord et du Sahara ont pris un essor considérable, l'origine de la domestication des bovinés est devenue une problématique très discutée. Selon certains auteurs, l'Afrique du Nord fut vers le 5ème millénaire un centre original de domestication et d'élevage de bœufs. Les caractères anatomiques apparents comme le décor des robes et la forme des cornages traduisent des croisements répétés et un élevage structuré.

D'autres indications dites « culturelles » propres à la domestication ont été révélées par la documentation rupestre. Il s'agit d'accessoires, tels que les pendeloques jugulaires, la selle et les longes portés par ces animaux. Ces attributs sont perçus comme des indications indubitables d'appropriation du bétail par l'homme. En Mauritanie, les bovins sont figurés attelés à des véhicules à deux roues (chars ou charrettes), notamment dans les sites de Ghallaouiya au nord, dans l'Adrar, et dans les stations de Tichitt au sud.

L'art rupestre donne aussi des preuves certaines sur l'ancienneté d'un foyer de métallurgie au Maroc. En effet, les figurations d'armes métalliques, de cuivre ou de bronze, découvertes dans le Haut Atlas, au Présahara et au Sahara, ont fourni des arguments en faveur d'une production locale probable de ces armes. D'autres arguments plaident dans ce sens, à savoir la présence de gisements métallifères (trois d'étain et une cinquantaine de gîtes de cuivre, et les traces d'une exploitation ancienne du métal).

Les types d'armes représentés sur les surfaces rocheuses des aires rupestres marocaines sont : les hallebardes, les haches, les poignards et les pointes de lance ou de javelot. Quelques uns de ces types ont été trouvés dans des sites archéologiques, notamment la hallebarde de Mers ainsi que la hache pelte de Beni Snassen.

L'apparition de ces armes, gravées ou sous forme de véritables objets, a permis de poser les jalons d'une chronologie de l'Âge des Métaux au Maroc, dont l'existence a toujours été controversée, notamment en ce qui concerne l'Âge du Bronze.

### Seconde période

Pour ce qui est de la seconde période d'art rupestre, celle qui figure des thèmes mentionnés dans des sources écrites, elle est souvent assimilée au complexe d'art dit « libyco-berbère ».

Le terme « libyco-berbère » est un terme générique appliqué à tout ce qui concerne ceux que l'Antiquité nommait les Libyens, c'est-à-dire les Africains non Égyptiens, ni Éthiopiens. Cette appellation a été donnée également à la phase supposée récente de l'art rupestre nord africain et saharien. Ce dernier est caractérisé par ses figurations géométrisées, les formes abstraites et les inscriptions libyques qui y sont associées.

Les sites de cette catégorie d'art rupestre sont répartis dans les zones atlasiques, sud-atlasiques et sahariennes. Mais, c'est dans les sites de Tinzouline (Haut Dra) et le site de Tizi –n-Tirghyst (Jbel Rat, Haut Atlas central), qu'une forte proportion d'images gravées est regroupée. Ces images se composent essentiellement de cavaliers armés de boucliers ronds, figurés au combat avec des fantassins ou en train de chasser, aidés de chiens, des félins, des autruches et des mouflons. En outre, cette catégorie est bien représentée en Mauritanie. Un grand nombre de stations de type « libyco-berbère » a été signalé dans l'Adrar de Mauritanie et dans le Dhar Tichitt. Les scènes de chasse à cheval y figurent, sauf que le gibier représenté indique une préférence pour les gazelles et les antilopes.

Les scènes de guerre et les attributs de guerriers rapportés dans ces représentations sont fort intéressants, dans la mesure où ils peuvent confirmer ou infirmer les informations au sujet des anciens habitants de l'Afrique du Nord et du Sahara relatées dans les écrits des auteurs classiques.

En effet, les mentions de cavaliers et de leurs attributs sont fréquentes chez les historiens et géographes gréco-latins.

Strabon (*Géographie*, XVII, 3 – la Libye) en donne une description : « Tous les peuples compris sous la dénomination commune de Libyens ont les mêmes armes, le même équipement et en général toutes les mêmes habitudes. Leurs cavaliers ne combattent guère qu'avec la lance et le javelot ... le petit bouclier rond en cuir est commun aussi à tous ces peuples ». Dans le périple de Pseudo-Scylax, les Éthiopiens occidentaux, qui vivaient au voisinage de l'île de Kerné sur la côte atlantique marocaine, sont décrits comme de bons cavaliers armés de javelots et d'arcs.

En attendant que la recherche archéologique nous révèle les vestiges matériels des communautés guerrières décrites *supra*, le recoupement des informations textuelles et celles éduites des représentations rupestres peuvent nous fournir des éléments en vue d'établir une chronologie relative pour cette catégorie d'art rupestre.

Par ailleurs, la présence d'une source « écrite » locale sous forme d'inscriptions rupestres est loin de nous venir en aide pour la reconstitution de l'histoire ancienne de l'Afrique du Nord et du Sahara. Plusieurs sites d'art rupestre de la sous zone 1 ont livré des caractères gravés ou peints. Au Maroc, le site de Foum Chenna (Tinzouline) a fourni à lui seul plus de la moitié des inscriptions découvertes jusqu'à présent dans ce pays. En Mauritanie, elles sont très abondantes, particulièrement dans les stations rupestres de l'Adrar.

Ces inscriptions posent des problèmes particuliers, liés notamment au point d'émergence initiale, à leur déchiffrement et à leur datation. Pour ce qui est de l'origine, cette question a été largement débattue par les spécialistes : archéologues, philologues et linguistes. Selon certains, l'origine de l'écriture libyque est simplement inconnue. Pour d'autres, elle est d'ascendance phénicienne ou sémitique, et la troisième thèse plaide en faveur d'une origine autochtone, mais d'influence orientale. Mais, à vrai dire, l'émergence locale de cette écriture est plus que probable. Les arguments en faveur de cette hypothèse ne manquent pas. L'argumentation avancée par les archéologues et les linguistes qui défendent l'origine locale est essentiellement fondée sur la documentation rupestre répartie dans les sites de l'Afrique du Nord et du Sahara. Selon eux, le processus d'apparition et de genèse de cette écriture s'est développé à partir de l'évolution du dessin rupestre et de son passage du figuratif au géométrique.

### Troisième période

La troisième période d'art rupestre constitue la catégorie la plus récente. La thématique des sites appartenant à cette catégorie est composée généralement de représentations d'objets et d'éléments de la faune domestique, notamment des dromadaires. Les figurations d'objets sont, dans la plupart des cas, à caractère ethnographique. Elles comprennent, entre autres, des éléments de parure, des armes d'apparat et des motifs géométriques connus dans les arts et métiers traditionnels de l'Afrique du Nord et du Sahara en général.

Ces objets gravés sont associés, dans les sites, à des signes et symboles de formes géométriques diverses, comme : des croix, des losanges, des triangles, des tracés linéaires, etc. Ces motifs sont identiques à ceux utilisés encore comme décor dans les coffres, dans le tissage, dans l'orfèvrerie et dans la peinture, sur poterie ou sur les murs.

Les stations principales où l'on trouve cette catégorie d'art rupestre, avec ses variantes locales, ne sont pas nombreuses : sept stations dans les aires présahariennes et sahariennes marocaines et un groupe bien connu au sud de la Mauritanie, dans le Tagant.

## 7. **Protection des sites :**

### Lois existantes et autres systèmes et mécanismes officiels de protection

*Maroc/Sahara atlantique marocain* : les dispositions prises sur le plan juridique sont prévues dans quatre textes principaux où est mentionnée l'interdiction de détruire, de dénaturer ou de déplacer les objets d'art sans autorisation écrite des autorités compétentes :

- La loi n° 19-05 modifiant et complétant la loi n° 22-80, relative à la conservation des monuments historiques, des inscriptions, et des objets d'art et d'antiquité.
- Le Dahir du 25 Décembre 1980 portant promulgation de la loi 22-80, actuellement en vigueur, relatif à la conservation des monuments historiques, des inscriptions, et des objets d'art et d'antiquité, et son décret d'application n° 2-80-25 du 22 Octobre 1981.
- Le Dahir du 21 Juillet 1945, relatif à la conservation des monuments historiques, des inscriptions, et des objets d'art et d'antiquité, et à la protection des villes anciennes, des architectures régionales, modifié en Juin 1954.
- Le Dahir du 13 Février 1914, relatif à la conservation des monuments historiques, des inscriptions, et des objets d'art et d'antiquité de l'Empire Chérifien, à la protection des lieux entourant ces monuments, sites, et monuments naturels.

*Mauritanie* : en Mauritanie, le patrimoine est protégé par la loi 72-160, relative à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine national, préhistorique, historique, et archéologique. La garde, la conservation des sites et des monuments historiques font l'objet de quatre articles (72-75), regroupés sous un sous-titre à part.

La loi cadre n° 2005-046 du 25 juillet 2005, relative à la protection du Patrimoine Culturel Tangible, publiée dans le B.O. n° 1100 du 15 Août 2005 est venue compléter la loi 72-160.

## 8. **Conservation :**

*Maroc/Sahara atlantique marocain* : dans l'aire rupestre de l'Oukaïmeden, chaque hiver, nous avons procédé au recouvrement de quelques dalles gravées par de la terre, afin de les protéger de la neige et du gel. Au printemps, nous avons aussi procédé, par un système de rigoles, au détournement des eaux de ruissellement issues de la fonte de neige, pour éviter que cette eau creuse les surfaces gravées.

*Mauritanie* : aucun renseignement disponible.

### Les méthodes de conservation préventive

*Maroc/Sahara atlantique marocain* : plusieurs mesures de protection-conservation préventive ont été mises en œuvre :

- Un système de gardiennage a été établi, au milieu des années 1990, pour les complexes d'art rupestre les plus menacés, c'est-à-dire : l'Oukaïmeden, l'aire du Dra moyen (Fam el Hisn, Aït Ouabelli, Tissint), et l'aire du Haut Dra (Aït Ouazik). Au Jbel Rat (Haut Atlas), un gardien est payé par la commune de Sebt-n-Aït Bou Oulli (Province d'Azilal). Depuis, aucun recrutement n'a eu lieu.
- Pour ce qui est de l'aire rupestre du Dra moyen, notamment de la province de Tata, nous avons procédé, au milieu des années 1990, à l'installation de panneaux signalétiques à l'entrée de quelques sites majeurs, opération financée par la province de Tata. Les panneaux en question contenaient un extrait du texte de la loi 22-80, écrit en arabe, en français, et en anglais.

- Quant à l'intérêt du patrimoine rupestre, des campagnes de sensibilisation ont été menées auprès des autorités locales, dont dépendent administrativement les aires rupestres, ainsi qu'auprès de la population locale et des associations régionales.
- À l'Oukaïmeden (Haut Atlas), les dalles gravées étaient clôturées. Malheureusement, ces clôtures n'ont pas résisté longtemps, ni aux hommes, ni aux intempéries. Elles n'existaient plus au milieu des années 1990.

*Mauritanie* : selon nos informations, recueillies auprès des officiels mauritaniens, il n'existe aucun système de gardiennage. Des personnes, souvent des guides touristiques se sont autoproclamées gardiens.

*Les arguments pour et contre les différentes approches de conservation*

*Maroc/Sahara atlantique marocain* : d'après notre expérience, la seule approche efficace de conservation préventive est le système de gardiennage des sites, basé sur le recrutement parmi la population avoisinant les sites. L'efficacité de ce système augmente dans la mesure où les gardiens sont soutenus dans leur travail par les autorités locales, ainsi que par les structures administratives en amont. En outre, le cas échéant, un soutien important pour la protection des sites peut être apporté par le tissu associatif, local ou régional.

*Mauritanie* : aucun renseignement disponible.

**9. Gestion :**

*Maroc/Sahara atlantique marocain* : en dehors de l'État, l'implication des communes dans la gestion des sites d'art rupestre est quasiment absente.

- Les principales agences impliquées dans la gestion : néant.
- Les dispositions en matière de gestion incluant une gestion des roches à l'intérieur des sites protégés pour leur valeur naturelle ; quels sites disposent d'une gestion active : néant.
- Est-ce qu'il existe un plan de gestion ? : néant.
- Les dispositions de gestion traditionnelle : néant.
- Les liens avec les communautés locales ainsi que leur implication : néant.
- L'usage actuel des sites d'art rupestre : la grande majorité des sites d'art rupestre du Maroc sont en plein air. Ils font partie de zones de pâturage utilisées par des nomades et semi-nomades. Un nombre croissant de stations d'art rupestre fait l'objet d'une exploitation comme carrière de pierre à bâtir. Ce fait conduit très rapidement à la destruction complète et irréversible des sites concernés.
- Les dispositions pour l'accès au site : les sites d'art rupestre sont d'accès libre et aucun droit de visite n'est acquitté par personne.
- Les limites des ressources : le Centre National du Patrimoine Rupestre (CNPR), pendant la période 1994-2000, employait jusqu'à cinq chercheurs (archéologues) et trois conservateurs, mais il fonctionnait sans budget aucun. Il dépendait entièrement des ressources limitées de la Direction du Patrimoine Culturel. À partir de 2000, le CNPR dispose d'un budget, mais il manque de ressources humaines. La majorité des chercheurs ont été redéployés ailleurs.

*Mauritanie* : en dehors de l'État, l'implication des communes dans la gestion des sites d'art rupestre est quasiment absente.

- Les principales agences impliquées dans la gestion : néant.
- Les dispositions en matière de gestion incluant une gestion des roches à l'intérieur des sites protégés pour leur valeur naturelle; quels sites disposent d'une gestion active : néant.
- Est-ce qu'il existe un plan de gestion ? : néant.



- Les dispositions de gestion traditionnelle : néant.
- Les liens avec les communautés locales ainsi que leur implication : néant.
- L'usage actuel des sites d'art rupestre : sites touristiques.
- Les dispositions pour l'accès au site : payer gardien « auto proclamé ».
- Les limites des ressources : aucun renseignement disponible.

## 10. Menaces :

### *Maroc/Sahara atlantique marocain :*

- Les changements de la végétation environnante : tentatives des Eaux et Forêts de reboiser l'aire rupestre de l'Oukaïmeden (Haut Atlas).
- Les fissures des roches ; les effritements ; les infiltrations d'eau : les dégradations naturelles des gravures rupestres sont dues à la situation des surfaces rocheuses gravées en plein air et à leur exposition directe aux éléments (insolation, différence de température entre le jour et la nuit, vent et vent de sable, gel et dégel, neige et pluie).
- Le changement de climat : non.
- La limitation des financements : oui.
- Le manque de gestion : oui.
- Les usages inappropriés : l'exploitation comme carrière de pierre à bâtir constitue actuellement la plus grande menace pour les sites d'art rupestre. Une deuxième menace très importante est le vol de gravures, souvent accompagné de dommages collatéraux, pour leur commercialisation.
- Autres : les menaces les plus importantes en vue de la préservation de l'art rupestre sont l'urbanisation, l'élargissement et l'aménagement des infrastructures routières, le développement du tourisme et l'aménagement des infrastructures touristiques, ainsi que le vol et le vandalisme.

### *Mauritanie :*

- Les changements de la végétation environnante : non
- Les fissures des roches ; les effritements ; les infiltrations d'eau : les dégradations naturelles des gravures rupestres sont dues à la situation des surfaces rocheuses gravées en plein air et à leur exposition directe aux éléments (insolation, différences de température entre le jour et la nuit, vent et vent de sable).
- Le changement de climat : non.
- La limitation des financements : oui.
- Le manque de gestion : oui.
- Les usages inappropriés : oui.
- Autres : développement du tourisme, pillage des sites, vol et vandalisme.

## 11. Conclusions :

En dépit de l'ancienneté des découvertes et des travaux de recherche sur l'art rupestre dans la sous zone 1 (Maroc, Sahara atlantique marocain et Mauritanie), les problématiques liées à sa classification et à ses rapports avec son contexte culturel ne sont pas cernées d'une manière globale. Dans l'état actuel des connaissances, la sous zone 1 est caractérisée par la succession continue, du nord au sud, de grandes aires rupestres, relayées par des petites stations. Ces aires ont connu de nombreuses traditions de création d'art rupestre. Ceci implique que certains sites comportent des gravures ou des peintures d'époques très variées. Ce fait est constaté dans la superposition de dessins appartenant aux catégories d'art rupestre différentes. L'importance de cet art rupestre comme source archéologique et historique est considérable. Elle contribuera certainement à la reconstitution de l'histoire ancienne de la sous zone 1 et de son peuplement.

### **Les recommandations pour le futur :**

- Interdiction formelle de l'ouverture de carrières sans procédure d'autorisation incluant la vérification d'une éventuelle présence de monuments historiques (art rupestre, monuments funéraires...etc.).
- Classement en bloc des grandes aires rupestres de la sous zone.
- Élargissement du système de gardiennage.
- Implication des communes et du tissu associatif dans la gestion et la mise en valeur des sites d'art rupestre.
- Inventaire exhaustif, systématique et rigoureux, basé sur des prospections systématiques des zones à gravures et peintures rupestres.
- Implication des Universités régionales dans la recherche sur le patrimoine rupestre.
- Prendre plus en considération le potentiel des sites rupestres situés dans les bassins hydrographiques de oued Akka, et de oued Tamanart (Dra moyen), de oued Eççayad, ainsi que le grand site naturel et culturel d'El Ghallaouiya dans l'Adrar de Mauritanie en vue d'une inscription sur la liste du Patrimoine mondial.

### Remerciements :

Je tiens à remercier vivement Messieurs Robert Vernet (Rabat, Maroc), Mohamed Ould Khattar (Unesco, Rabat) et Baouba Ould Mohamed Naffé, directeur de l'Institut Mauritanien de Recherches Scientifiques (Nouakchott, Mauritanie), pour tous les renseignements qu'ils ont bien voulu me fournir sur l'art rupestre de la Mauritanie.

***Bibliographie sélective :***

- ALMAGRO BASCH M. 1944. El Arte Prehistórico del Sahara Español. *Ampurias* 6: 273-84.
- ALMAGRO BASCH M. 1946. *Prehistoria del Norte de Africa y del Sáhara Español*. Consejo Superior de Investigaciones Científicas. Inst. Estudios Africanos. Barcelona.
- Catalogue 1977. *Catalogue des sites rupestres du Sud marocain*. Royaume du Maroc. Ministère d'État Chargé des Affaires Culturelles. Rabat.
- CHALLIS W., Campbell A., Coulson D., Keenan J. 2005. Funerary Monuments and Horse Paintings: A Preliminary Report on the Archaeology of a Site in the Tagant Region of South East Mauritania – Near Dhar Tichitt. *The Journal of North African Studies* 10 (3-4): 459-470.
- HACHID M. 2000. *Les premiers Berbères. Entre Méditerranée, Tassili et Nil*. Aix-en-provence.
- HECKENDORF R. 2007. "Bubalin" und "Bovidien" in Südmarokko. *Untersuchungen zu Kontext, Klassifikation und Chronologie der Felsbilder im mittleren Draa-Tal* [Thèse. Univ. Tübingen, 2004]. - Forschungen zur Archäologie Außereuropäischer Kulturen. Bonn (en préparation).
- HECKENDORF R. & Salih A. 1999. Les peintures rupestres au Maroc. État des connaissances [Zum Stand der Forschungen über die Felsmalereien in Marokko]. *Beiträge zur Allgemeinen und Vergleichenden Archäologie* 19: 233-57.
- HUYSECOM E. 1987. Die archäologische Forschung in Westafrika. *Materialien zur Allgemeinen und Vergleichenden Archäologie*, 33: 1-2.
- KAACHE B. 2001. *L'archéologie de l'art rupestre. Analyse du bestiaire gravé du Présahara marocain*. BAR, BAR International Series, 969-Oxford (Thèse Université de Provence, Aix-en-Provence 1999).
- LHITE H. 1970. Gravures rupestres du Djbel Mélias. Annexe de Beni Ounif, Sud Oranais (Algérie). *Objets et Mondes* 10 (4): 229-306.
- MALHOMME J. 1959. *Corpus des gravures rupestres du Grand Atlas, 1ère partie*. Publications du Service des Antiquité du Maroc, 13. Rabat.
- MALHOMME J. 1961. *Corpus des gravures rupestres du Grand Atlas, 2e partie*. Publications du Service des Antiquité du Maroc, 14. Rabat.
- MONOD Th. 1938. *Contributions à l'étude du Sahara Occidental. Gravures, Peintures et Inscriptions rupestres*. Publications du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française, Paris.
- MUZZOLINI A. 1995. *Les images rupestres du Sahara*. Préhistoire du Sahara 1. Toulouse.
- NOWAK H., Ortner S. u. D. 1975. *Felsbilder der Spanischen Sahara*. Die afrikanischen Felsbilder. Graz.
- PELLICER Catalan M., Acosta Martinez P. 1972. Aportaciones al estudio de los grabados rupestres del Sahara Español. *Tabona (Cuadernos de Archeologia)*, I: 1-26.
- PELLICER Catalan M., Acosta Martinez P., Hernandez Perez M., Marton Socas D. 1973-1974. Aportaciones al estudio de los grabados rupestres del Sahara Español (Zona meridional). *Tabona (Cuadernos de Archeologia)*, II: 1-92.

RODRIGUE A. 1999. *L'art rupestre du Haut Atlas marocain*. Paris - Montréal.

SALIH A., Ben Amara H. 2006. L'art rupestre des Monts de Figuig. *International Newsletter on Rock Art (INORA)* 45: 8-15.

SALIH A. & Heckendorf R. 2002. L'art rupestre "libyco-berbère" au Maroc. État des connaissances [Zum Stand der Erforschung der libyco-berberischen Felsbilder Marokkos]. *Beiträge zur Allgemeinen und Vergleichenden Archäologie* 22: 65-94.

SALIH A., Oujaa A., Heckendorf R., Nami M., El Gharraoui M., Lemjidi A., Zohal, H. 1998. L'aire rupestre de l'Oukaïmeden, Haut Atlas, Maroc. Occupation humaine et économie pastorale [Das Felsbildgebiet Oukaïmeden, Hoher Atlas, Marokko. Besiedlung und mobile Viehwirtschaft]. *Beiträge zur Allgemeinen und Vergleichenden Archäologie* 18: 253-95.

SEARIGHT S. 2004. *The Prehistoric Rock Art of Morocco. A study of its extension, environment and meaning*. BAR International Series 1310. Oxford.

SEARIGHT S. & Martinet G. 2001. Peintures rupestres d'un nouveau genre dans le Sud marocain. *Sahara*, Segrate, 13: 115-118.

SKOUNTI A., Lemjedi A., Nami M. 2003. *Tirra, aux origines de l'écriture au Maroc*. Publications de l'Institut Royal de la Culture Amazighe, Rabat.

VERNET R. 1993. *Préhistoire de la Mauritanie*. Nouakchott.

VERNET R. 1996. Le site rupestre d'El Rhallaouiya (Adrar de Mauritanie). *Beiträge zur Allgemeinen und Vergleichenden Archäologie* 16: 109-137.

VERNET R. 2006. Les peintures du haut de la passe d'Amogjar (Mauritanie). *Cahiers de l'AARS 10 [Mélanges sahariens en l'honneur d'Alfred Muzzolini]*, 199-206.

VERNET R., Naffè B., Ould Mohamed. 2003. *Dictionnaire d'Archéologie de la Mauritanie*. CRIAA. Nouakchott.

ZUCHNER Ch. 1998. Kulturhistorische Überlegungen zu den Felsbildern von Oukaimeden und Yagour im Hohen Atlas (Marokko) [L'art rupestre d'Oukaimeden et de Yagour vu de l'Europe]. *Beiträge zur Allgemeinen und Vergleichenden Archäologie* 18: 297-315.